



TRANSPORTS SCOLAIRES – 2022/2023

Important : Ce dossier devra être remis avant le **3 Juillet 2022** au Service Education-Enfance ou déposé en boîte aux lettres devanture Mairie Ballan-Miré.

Dérogation possible jusqu'au 21 Août, **sur justificatif**, pour les élèves qui ne connaîtront pas leur affectation. Après cette date, les demandes ne seront pas prioritaires et seront traitées en fonction des places disponibles. Les cartes ne pourront être délivrées avant un délai minimum de 48 heures.

Élève

NOM	Prénom
Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Établissement	Niveau

Famille

	Représentant légal n°1	Représentant légal n°2	Tuteur
Domicile enfant (x)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOM			
Prénom			
Adresse			
Code postal-Ville			
Portable			
Courriel			

Portable INFO – SMS n°1	
Portable INFO – SMS n°2	

(uniquement si garde alternée)

Personnes autorisées à récupérer l'enfant à l'arrêt (pour les enfants de primaire)

NOM Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Autorisation parentale

Je soussigné(e), _____ (Représentant légal, tuteur)

- Autorise mon enfant à descendre seul du bus
- Accepte de recevoir par SMS les éventuelles modifications relatives aux transports scolaires. (Retards, neige, verglas...)

Dégage de toutes responsabilités les organisateurs des transports scolaires en ce qui concerne tout éventuel incident ou accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge de mon enfant dans le bus.

Accepte et approuve le règlement intérieur du Service des Transports Scolaires (Document ci-joint à retourner signé avec la feuille d'inscription).

Et certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exactes.

Fait à _____ Le _____

Signature du représentant légal n°1

Signature du représentant légal n°2

Tarif/an/enfant : 129 €uros (Année 2022-2023)

(Chèque libellé TRESOR PUBLIC)

Si vous optez pour le règlement en deux fois, ne joindre qu'un chèque de 64.5€, le solde vous sera demandée en février 2023.
Cette date sera à respecter, sans quoi un titre de recettes sera émis au Trésor Public.

IMPERATIF

Joindre à votre envoi : la fiche d'inscription, une photo de l'enfant, le règlement intérieur signé, une enveloppe timbrée avec votre adresse et votre règlement (Si plusieurs enfants, ne faire qu'un seul règlement).

Pour tout dossier incomplet, la carte ne sera pas envoyée.

Merci de votre compréhension.

.....

(Partie remplie par le service du transport scolaire)

	BUS	ARRET
ALLER		
RETOUR		